



Le Ragot *Des Yvelines*

Bulletin n° 68 - juillet 2022



Bulletin de l'Association des Chasseurs de Grand
Gibier des Yvelines



ARMURERIE DU CHÂTEAU 28
A 45 MINUTES DE PARIS, 300 M² DE PASSION (AVEC PARKING)

CHASSE · TIR · BALL-TRAP
DES EXPERTS DIPLÔMÉS
A VOTRE SERVICE

ARMES
MUNITIONS
ACCESSOIRES
VÊTEMENTS



CATÉGORIES
B - C - D

CRÉATION: VENTDECOM.COM ©

ARMURERIE DU CHÂTEAU 28
RUE DU 19 MARS 1962 - 28130 MAINTENON

www.armurerieduchateau28.com



Tél : 02 37 20 78 31



BG

SOMMAIRE :**Editorial** (page 03)**NOUVELLES DU DEPARTEMENT**- **Récrudescence des agressions et des incivilités envers les agents forestiers** (page 04)- **Le Club des Jeunes Chasseurs d'Ile de France a organisé une 1/2 journée sur la recherche au sang** (page 05)- **Le Club des Jeunes Chasseurs d'Ile de France célèbre ses 20 ans** (page 07)**OPINIONS ET TECHNIQUES**- **Un merle à plastron sur ma pe-louse** (page 08)- **Les cartouches 8x57 : des munitions plus que centenaire qui se portent bien** (page 09)**LA VIE DE L'ASSOCIATION**- **Journée de perfectionnement au tir du 5 mars et du 4 avril dernier**- **Gibier 2022** (page 12)- **Stage de formation pour les référents tir de chasse en association départementale** (Page 13)- **Vérification des organes de visée destinés à l'approche et à l'affut avec possibilité de tir à longue distance** (page 14)- **L'agenda du mois de septembre** (page 15)- **Rénovation du sanglier courant** (Page 15)

Le Ragot des Yvelines est une publication trimestrielle de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier des Yvelines

ACGGY - Poste du Bel Ebat - 78125 - ORCEMONT

Téléphone : 01 30 59 85 07

Adresse mail : acggy@ancgg.org

Site internet : [//www.acggy.com](http://www.acggy.com)

Rédaction

BRUNO LANGEVIN

ADELINE CAFFIN (CJC IDF)

LÉO BERTHIER (CJC IDF)

Elisabeth MARTIN-ROUSIOT

Charles Henri de NOIRMONT

Agnès LEGRAND

Bernard GODDE

Conception / réalisation

Bernard GODDE

Impression

Agence CREATIS

ZA du Petit Mont

25 Rue des Genévriers

78770 - THOIRY

Le contenu de cette publication ne peut être reproduit ou divulgué sans l'autorisation des auteurs et de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier des Yvelines.



A l'heure où certains ont déjà repris le chemin des bois et des plaines pour des Approches ou affuts au brocard, nous venons de clore la session 2022 du Brevet Grand Gibier. Soyez nos ambassadeurs auprès de vos amis chasseurs (ou non-chasseurs ...) pour les inciter à passer ce Brevet. Nous sommes convaincus que notre passion sera respectée, et pourra perdurer, du fait de la culture et de la connaissance de la nature qui feront des chasseurs de demain, des interlocuteurs érudits et sérieux face aux non-chasseurs et à l'ensemble de nos détracteurs.

Ces derniers mois ont été riches en activités diverses pour notre association :

- Formation d'instructeurs supplémentaires pour les cours de perfectionnement au tir de chasse à courte et moyenne distances sur cible fixe. L'ANCGG vient d'initier une étude destinée à mettre au point une formation similaire sur cible mouvante qui pourra vraisemblablement être proposée en 2023.

- Travaux d'entretien pour notre sanglier courant.

- Lancement d'une nouvelle activité de réglage des lunettes de carabines avant le démarrage de la saison de chasse au brocard avec la possibilité de tir à longues distances.

Toutes ces activités s'inscrivent dans notre objectif d'amélioration continue de la sécurité par de l'entraînement, une meilleure maîtrise des armes et moins de stress pour laisser la place à l'analyse des situations et aux actions qui en découlent.

La rentrée nous apportera probablement des changements consécutifs aux dernières élections présidentielles et législatives, ainsi qu'aux travaux en cours pour l'amélioration de la sécurité à la chasse.

A quel ministre la chasse sera-t-elle rattachée ?

Nous apprenons aujourd'hui que le Sénat s'est saisi de la pétition lancée par la FNC en vue de la suppression des avantages fiscaux dont bénéficient certaines associations d'opposants à la chasse. Les conclusions devraient être rendues dans le courant de l'automne.

Quelles vont être, par ailleurs, la ou les solutions pour gérer l'explosion du coût des dégâts de gibiers consécutif à la hausse des prix des céréales ?

Autant d'inconnues à ce jour qui feront nos préoccupations de demain.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances avec notamment de bonnes et nombreuses sorties cynégétiques.

Bruno LANGEVIN

Nouvelles du département

Recrudescence des agressions et des incivilités envers les agents forestiers

Bernard GODDE

L'Office National des Forêts (ONF) constate une recrudescence des agressions et des incivilités envers les agents forestiers, partout en France et particulièrement en Ile de France. Ces faits sont régulièrement rapportés par des médias nationaux, régionaux et spécialisés.



L'ONF a effectué en Ile-de-France une enquête interne dont les résultats sont jugés « édifiants » par cet organisme. En effet, 88% des 230 agents ayant participé à cette enquête déclarent avoir été « victimes ou témoins » d'une altercation liée à leur activité alors qu'ils étaient ou pas dans l'exercice de leur fonction. 45% d'entre eux ont subi des reproches (tels que « J'aurais honte de faire votre métier »), 22% des insultes orales ou écrites, 19% ont assisté à des dégradations de matériel professionnel ou de panneaux d'informations et 10% ont été agressés physiquement.



Ces incidents sont causés par des prétendus écologistes qui remettent en cause la coupe des arbres, l'entretien des forêts et la mécanisation au motif qu'ils seraient nocifs pour l'environnement forestier, au même titre que la chasse.

Ces incidents prennent plus d'ampleur depuis environ deux ans. Cette période fait suite aux confinements successifs qui ont entraîné bon nombre de citoyens peu instruits des choses de la nature vers les espaces verts tels que les forêts. Ceux-ci sont bien sûr sensibles aux conséquences du réchauffement climatique et au dépérissement de certaines essences d'arbres, comme, par exemple, les châtaigniers de la forêt domaniale de Marly-le-Roi. L'ONF coupant des arbres, l'accuser de déforestation a été le raccourci facile que bon nombre n'ont hélas pas hésité à prendre. La lutte contre le réchauffement climatique est une œuvre de longue haleine ; Vitupérer contre l'ONF est bien plus aisé.

Ces défenseurs du « tout nature » demandent de ne pas réaliser des travaux en forêt, assimilant à tort ces actions à de la déforestation, oubliant que ces massifs domaniaux sont gérés pour la plupart depuis le XIII^{ème} siècle. De plus, le développement de la mécanisation est souvent mal perçu car il est synonyme pour ces chantres de l'écologie de travaux d'exploitation non respectueux du fonctionnement et des écosystèmes forestiers.

Ces mêmes personnes pensent être du bon côté. Ils ne connaissent pas le rôle multifonctionnel des forêts ni celui que joue l'ONF pour l'aménagement des espaces boisés, intégrant la lutte contre les effets du changement climatique et le futur développement forestier de notre région.

Les Yvelines est l'un des départements les plus boisés d'Ile-de-France, après les espaces de Seine et Marne qui abritent la forêt de Fontainebleau. L'ONF gère, dans les Yvelines, treize massifs forestiers découpés en parcelles cadastrées. Sur chacune d'elles, cet organisme effectue des coupes de nettoyage ou des éclaircies environ tous les 10 ans, en prenant un maximum de précautions pour préserver les sols, les futaies et la biodiversité. Elles sont validées par des arrêtés ministériels à la suite d'audits décrivant les travaux nécessaires. Les arbres concernés sont ceux qui sont en fin de vie, malades, ou présents dans des zones de densité trop importante pour permettre un développement harmonieux de la forêt. Ces coupes permettent ainsi de laisser pénétrer la lumière nécessaire au développement des différentes essences. Cet apport de lumière est



indispensable pour mener le plus loin possible des arbres qui seront récoltés à un stade de croissance optimum.

Ensuite, la récolte est vendue à des professionnels qui les transforment en bois d'industrie (bois aggloméré) ou en bois d'énergie (bois – bûche ou plaquette forestière).

L'ACGGY apporte, bien sûr, tout son soutien aux agents forestiers et souhaite leur témoigner sa solidarité face à ces agressions qui compliquent sérieusement leur travail.

Cette situation montre l'éternel besoin d'information et de transmission des connaissances sur le rôle multifonctionnel présent et futur de la forêt.

Sources :

- L'ONF
- Le magazine «L'OBS»
- «Les nouvelles de Versailles»

Le Club des Jeunes Chasseurs d'Ile-de-France a organisé une 1/2 journée de découverte de la recherche au sang

Bernard GODDE

Le Club des Jeunes Chasseurs d'Ile-de-France (CJC IDF) avait convié les adhérents et les candidats au brevet du grand gibier au Fort du trou d'enfer à Marly-le-Roi à une ½ journée de sensibilisation de recherche au sang. Elle avait pour but de démontrer la nécessité de recourir à un conducteur de chien au sang sur un animal blessé à la chasse lorsque l'occasion se présentait. Éric MOQUELET et Philippe GUILLIN ont captivé leur auditoire à travers différentes présentations sur le terrain.



Tout d'abord, chaque participant a été surpris par la présentation de l'équipement nécessaire pour conduire une recherche. Philippe l'ayant présenté de façon exhaustive, a rappelé qu' un bon équipement est l'une des conditions de réussite.

Certains concernent l'équipement et d'autres sont destinés à la protection du conducteur et de son chien. Par exemple, la cage du chien et un GPS performant, permettant de suivre ou de retrouver le chien dans ses pérégrinations, sont incontournables de cette pratique exigeante.

L'autre partie du matériel nécessaire, insérée dans la veste (solide et équipée de multipoches) lors de chaque recherche, va de la paire de gants, du récepteur du collier GPS, de longues de différentes longueurs, à une dague bien aiguisée transportée dans son fourreau.

Aussi, d'autres accessoires indispensables sont assez inattendus pour nous, chasseurs. En effet, les conducteurs s'équipent de bouchons de protection pour les canons de leur arme, de lunettes de protection spéciales et de casques de protection souple (en cuir, par exemple) ou dur nécessaires pour pénétrer les bosquets de ronces et d'épineux de toutes sortes. Nous ne pouvons pas lister tout l'équipement utile tant il est divers et complet. Devant l'ampleur de celui-ci, il a été demandé le poids de la veste lors des recherches. Il s'est avéré qu'aucun conducteur ne l'avait pesé. Cependant, ils ont souligné qu'elle était «lourde» et qu'une bonne condition physique était nécessaire pour réaliser l'exercice.



Indices retrouvés sur le terrain

La présentation suivante a permis de montrer la dissémination des indices de blessure laissés sur le terrain à la suite d'un tir ayant atteint un animal. Certains sont relativement faciles à trouver et d'autres sont moins perceptibles à notre vue. Pour mettre en exergue ces derniers, un drap blanc a été tendu derrière une dépouille de sanglier. Le tir d'une balle sur ce sanglier a permis d'observer la dispersion de ces derniers autour de l'impact de sortie et sur le drap (cf. photo ci-dessous). L'ensemble de ces traces permettent au chien de sang de trouver et de suivre la voie de fuite de l'animal blessé. Ils doivent être laissés sur le terrain et balisés avec soin. Ils sont d'autant plus indispensables pour renseigner le conducteur sur l'animal blessé, sur la nature de la blessure et sur la voie de fuite. Ils sont précieux pour le chien de sang afin qu'il puisse prendre la voie. Ils représentent également un gage de réussite pour la recherche.



Balles retrouvés sur le terrain ou dans le corps de l'animal



Les indices laissés sur le terrain sont ici mis en évidence sur le drap blanc. Elles permettent au chien de sang de trouver et de suivre la voie de fuite de l'animal blessé

Cette demi-journée s'est terminée par une démonstration du travail du chien sur voie artificielle. JYPIE, la chienne de Philippe GUILLIN, a été particulièrement brillante.

Les participants, lors des échanges qui ont suivi, ont conclu que le contrôle d'un tir et la recherche d'un animal blessé était bien la continuité logique de l'acte de chasse. En ces temps troublés, il est apparu, à l'ensemble des participants, indispensable de le réaliser, en cas de doute. Bien sûr, ce contrôle peut se révéler négatif mais il peut aussi déboucher sur une recherche au sang.

Pour les chasseurs de grand gibier, un des soucis doit être aussi éthique pour ne pas prêter le flanc à des critiques et à des polémiques. Ces dernières ont toujours pour conséquence de ternir un peu plus l'image de la chasse et celle des chasseurs. Nos détracteurs savent s'en servir. Alors, en cas de doute, ne craignons pas de faire appel aux conducteurs de chien sang pour effectuer un contrôle de tir. N'oublions pas que ces conducteurs et leurs chiens sont avant tout des passionnés bénévoles. Ils ne comptent ni leur temps ni leurs efforts pour mener à bien leurs recherches.

Nous remercions les conducteurs de chien de sang, Éric MOQUELET et Philippe GUILLIN reçus par le président du CJC IDF, Léo BERTHIER, de nous avoir fait découvrir concrètement leur travail et leur aptitude à conduire une recherche au sang, spécialité cynégétique dont les lecteurs ont bien appréhendé les difficultés.



Le Club des Jeunes Chasseurs d'Ile-de-France célèbre ses 20 ans !

Adeline CAFFIN et Léo BERTHIER



Créée en 2002 par Jean-Marc Dallemagne sous l'impulsion de la FICEVY, l'association fut parmi les premières de ce type en France. Elle est aujourd'hui une des références dans le monde de la Chasse et des Jeunes Chasseurs, rassemblant pas moins d'une centaine d'adhérents et proposant des activités toute l'année.

A l'occasion de son vingtième anniversaire, l'association a souhaité rassembler ses membres, amis et partenaires lors de l'Assemblée Générale annuelle, qui s'est déroulée le 21 Mai dernier à l'Hippodrome de Rambouillet. Cette journée fut marquée par différents temps forts tels que le Ball-Trap des adhérents, un repas au restaurant, la présentation de l'Assemblée Générale suivie d'une initiation au tir à l'arc par l'Association des Chasseurs à l'Arc Franciliens.

L'ACGGY est heureuse de tisser et renforcer les liens avec le Club des Jeunes Chasseurs d'Ile de France.

Notre association accueillera avec joie tous les jeunes chasseurs qui souhaiteront approfondir leurs connaissances du grand gibier en adhérent à l'ACGGY et en s'inscrivant au brevet Grand Gibier.



Nature sauvage et techniques

« Un merle à plastron sur ma pelouse »

Photos atypiques de Alain LEDU



*Le merle à plastron est un oiseau migrateur qui remonte passer l'été dans les montagnes d'Ecosse ou de Norvège.
En France, cette espèce est montagnarde, sédentaire dans les Alpes.*



Les cartouches de 8 X 57 : des munitions plus que centenaires qui se portent bien.

Charles-Henri de Noirmont.
Membre associé de la Compagnie Nationale des experts en armes et munitions

Un certain nombre de cartouches de carabines de chasse contemporaines sont des calibres militaires autorisés à la chasse en France depuis le 6 septembre 2013 à la suite d'une directive européenne sur les armes et les munitions transposée en droit français.



Un express avec sa boîte de balles 8 x 57 JRS

En effet, jusqu'à cette date la réglementation française des armes et des munitions reposait sur le décret-loi du 18 Avril 1939 qui classait les armes et les munitions en 8 catégories, selon leur destination. Les armes de chasse étaient classées dans la 5ème catégorie : « armes de chasse ».

Toutes les armes et munitions « de guerre » ayant été utilisées, ou en usage dans un conflit armé, dans le monde entier étaient classées en 1ère catégorie, dont la détention était interdite en France sauf par autorisation préfectorale. Il en a été ainsi des cartouches militaires telles que la « 30-06 Springfield » réglementaire de l'armée américaine depuis 1906 puis la « .308 Winchester » qui lui a succédé en 1952, devenue la « 7,62 OTAN » en 1953. Ce classement a empêché les fabricants d'armes français de produire des carabines dans le calibre militaire français « 7,5 x 54 Mle 1929 C » dont les qualités balistiques sont pourtant identiques au .30-06 et .308 Winchester, aujourd'hui autorisées à la chasse.

La directive européenne 91/477/CEE du 18 Juin 1991 et ses modifications successives transposées en droit français ont conduit à l'abrogation de ce décret-loi afin de permettre aux chasseurs européens qui n'avaient pas la même réglementation que la France de pouvoir circuler librement et de chasser dans toute l'étendue du territoire européen quel que soit le calibre de leurs armes.

Parmi les munitions militaires désormais autorisées à la chasse en France figure une cartouche allemande née au 19ème siècle : La 8 x 57.

Elle est le résultat d'une compétition entre la France et l'Allemagne dans le cadre de la préparation de « La Revanche » de la défaite de 1871.

En France, les travaux de l'ingénieur Paul Vieille aboutirent en 1884 à la production d'une poudre dite « sans fumée » ou « poudre B » en l'honneur du ministre de la Guerre de l'époque, le général Boulanger dit « le général Revanche ». Née de l'action de l'acide nitrique concentré sur des fibres cellulosiques, d'où son nom de poudre « nitro-cellulosique » ou « pyroxylée » elle développait des pressions considérablement plus élevées que la cartouche à douille métallique chargée à poudre noire et à balle de plomb de calibre 11 x 59 R (R = à bourrelet) du fusil réglementaire « Gras » de 1874, lui-même successeur du « Chassepot » Mle 1874 à cartouche en papier combustible.

Elle a nécessité la mise au point d'une nouvelle douille métallique pour la propulsion de projectiles chemisés à grande vitesse initiale, à trajectoire tendue et à longue portée et la fabrication d'un nouveau fusil plus résistant, à répétition : le Modèle 1886 dit « LEBEL » qui a équipé l'armée française pendant les deux guerres mondiales et jusqu'aux guerres de décolonisation.

Dans l'ambiance de compétition qui régnait entre la France et l'Allemagne impériale avant 1914, l'annonce de la production du fusil « LEBEL » et de sa cartouche de calibre 8 X 50 R à longue portée firent l'effet d'un coup de tonnerre,

car avec son fusil réglementaire « Mauser Modèle 1871/84 » à cartouche métallique chargée à poudre noire et à balle de plomb de calibre 11 X 60 R à faible vitesse initiale analogue à celle du fusil « Gras », l'Allemagne se voyait instantanément dépassée.



En Allemagne, le gouvernement impérial se lança aussitôt dans la conception d'un nouveau fusil, le « Gewehr Modèle 1888 », à répétition, alimenté par lame-chargeur de 5 cartouches, tirant lui aussi une cartouche à poudre sans fumée de calibre 7,92 x 57 censée égaler la cartouche du « LEBEL ». Initialement, cette cartouche était chargée avec un projectile chemisé de 14,65 grammes (215 grains) à nez rond d'un diamètre de 8,09 mm (.318). Sa pression admissible était de 3 300 bars.

La cartouche avec une balle de ce diamètre fut baptisé du nom d' « Infanterie » ou « J » car dans l'alphabet gothique alors en usage en Allemagne, les lettres « I » et « J » s'écrivent de la même manière et l'appellation de la cartouche du « Gewehr 1888 » devint donc la : « 8 X 57 J »

Le profil droit de sa douille, légèrement conique, avec une gorge d'extraction au culot, en faisait une cartouche très supérieure à la « 8 mm LEBEL » dérivée de la douille de la cartouche de 11 mm Gras pour faire des économies de machines-outils, en forme de bouteille à lait avec un gros bourrelet au culot, devait en faire une munition inadaptée au bon fonctionnement des mitrailleuses et fusils mitrailleurs pendant la « Grande Guerre ».

Cette arme et cette cartouche ont été mises à l'épreuve du feu avec succès dans les colonies allemandes d'Afrique : Togo, Cameroun, Namibie, Tanzanie et en jusqu'en Chine lors de la révolte des « Boxers » de 1905, matée par un corps expéditionnaire allemand et français.

En 1905, en réponse à l'apparition d'une nouvelle cartouche du « LEBEL » à balle pointue, bi-ogivale du « Modèle D » mise au point par le capitaine Desaleux, dont la trajectoire et la portée encore plus tendues avaient impressionné les Allemands, la cartouche allemande a été doté à son tour d'une nouvelle balle à ogive pointue (Spitz) de 10 grammes. Son diamètre a été porté à 8,20 mm (.323). Sa pression admissible était de 3 400 bars, sa vitesse initiale de 900 m/s environ, ce qui lui conférait une trajectoire et une portée accrues, comparables à celles du « LEBEL » .

Cette nouvelle cartouche a été appelée « 8 X 57 JS pour : « Infanterie Spitz ».

L'armée impériale allemande reçut un nouveau fusil doté d'une culasse nouvelle, plus solide : le « Mauser Modèle 1898 » qui devait servir au cours des deux guerres mondiales et au-delà, tandis que la plupart des « Gewehr 1888 » et des « Mauser 1898 » fabriqués avant 1905 ont été munis de nouveaux canons alésés à 8,20 mm (.323) marqués au tonnerre de la lettre « S » pour « Spitz ».

Après la seconde guerre mondiale, des millions de fusils « Mauser Mle 1898 » ont été vendus par l'Allemagne ou saisis

par les Alliés. Beaucoup ont été transformés en carabines de chasse à bon marché et le calibre 8X 57 JS est devenu très populaire aux Etats-Unis, en Afrique et en Europe pour la chasse au grand gibier non dangereux, sauf en France où il était interdit. De ce fait, un certain nombre de ces fusils ont été transformés en France en calibre 8 x 60 par re-chambrage du canon d'origine ou dans des calibres classés en 5ème catégorie du décret de 1939 par un échange du canon.



Cartouche de chasse de 8 x 57 JRS avec sa boîte

Une version à bourrelet (« Rand » en Allemand) de cette cartouche a été développée pour les armes basculantes : express, kipplauf et drillings très en vogue en Allemagne et dans les pays de l'Est. Son appellation devint : « 8 X 57 JRS » pour : « Infanterie Rand Spitz ». La pression admissible de 2 900 bars est inférieure de 500 bars à celle de la cartouche à gorge « 8 X 57 JS ». Sa vitesse initiale est donc un peu plus faible à poids de balle identique, de l'ordre de 850 m/s. Cette cartouche est devenue très répandue en France du fait de l'usage croissant des express pour la chasse en battue au grand gibier.

Les fabricants de cartouches proposent des projectiles allant de 9, 72 grammes (150 grains) à 13, 2 grammes (220 grains). Ce dernier poids est un bon choix pour le tir des sangliers en battue, car la « quantité de mouvement » : $QM=MV$ (Masse en grammes x Vitesse en m/s) exprimée en « Kilogramme-mètres/seconde » garantit un « effet de choc » plus important que les projectiles plus légers, à vitesse initiale égale.

Amis chasseurs, cette cartouche d'origine militaire plus que centenaire saura vous satisfaire encore longtemps grâce sa précision, son énergie, son recul acceptable, qui en font le calibre le plus répandu des express et des drillings.

18 rue Pierre Metairie
78120 RAMBOUILLET
09 75 83 19 27
alcedorambouillet@gmail.com

Alcedo Rambouillet
 alcedorambouillet

ALCÉDO RAMBOUILLET c'est 250 m² dédiés à la chasse

100 m² où vous retrouverez les grandes marques de vêtements HARKILA, DEERHUNTER, BERETTA, BROWNING, CLUB INTERCHASSE, HOUSE OF CHEVILLOT ETC....

30 m² de chaussant avec des marques comme ZAMBERLAN, HARKILA, LE CHAMEAU, BERETTA, SEELAND ETC..

100 m² d'accessoires de l'arme, équipement chien, produits de nettoyage, aménagement du territoire, bagagerie, accessoires du chasseur, équipement ball trap

Et aussi plus de 100 armes dans nos vitrines, un large choix d'optiques et points rouge ainsi qu'une dizaine de mètres linéaire de munitions

Réglage des armes le jeudi matin 50 m, 100m et DRO

Atelier: mise en conformité, montage optique, révision complète, réparation, nettoyage, bronzage, filetage etc....

Vie de l'association

Ce dernier trimestre, la vie de votre association a été riche. Nous vous livrons ci-dessous les différents événements.

Journées de perfectionnement au tir du 5 mars et du 4 avril derniers

Ces deux samedis étaient réservés respectivement aux candidats au brevet grand gibier et aux adhérents. Bruno Langevin et Jean François Stachera ont animé ces séances qui ont rencontré un vif succès.

Tous les participants ont exprimé leur satisfaction car une telle formation permet d'adopter les bons gestes assurant un tir de chasse sécurisé tout en améliorant ses performances.

La sortie forêt réservée aux candidats au brevet Grand Gibier



Comme à l'accoutumée, le programme de formation du brevet grand gibier prévoit une sortie en forêt pour que les candidats retrouvent in situ ce qu'ils ont appris lors des cours de sylviculture.

Cette demi-journée, animée de façon ludique par Charles Goubert (ONF), a été l'occasion de :

- Reconnaître les différentes écorces d'arbres ainsi que leurs feuillages et leurs fruits.
- Observer les différences entre un taillis simple, une futaie régulière, une futaie jardinée et les différentes sortes de taillis.
- Visionner sur le terrain différentes essences communes de plantes du sous-bois (ronces, fleurs de digitale et différentes variétés de plantes),
- Montrer concrètement les dégâts forestiers effectués par les chevreuils sur les jeunes plants issus de la régénération naturelle (frottis et abrouisements).

Le groupe s'est montré très intéressé par cette mise en situation.

Nous remercions vivement Charles Goubert pour son implication et ses talents de pédagogue.



Les résultats du Brevet Grand Gibier 2022

La dernière session de préparation au Brevet Grand Gibier a eu lieu le mercredi 1^{er} juin 2022. Au cours de cette soirée, les candidats ont eu l'occasion de réviser et d'approfondir leurs connaissances lors de la correction d'un « brevet blanc » qui leur a été soumis en première partie de soirée. Bruno LANGEVIN a apporté les explications nécessaires lors de correction et attiré l'attention de chacun sur les questions qui pourraient leur être soumises ainsi que les réponses qu'il conviendrait alors d'apporter.

Dimanche matin 12 juin, le Président de l'épreuve, Jacky MARTIN, Président de l'AD de l'Essonne, et les administrateurs, ont accueilli les participants dans les locaux mis à notre disposition par l'OFB à Saint Benoît. Ont participé à cette épreuve 25 candidats (17 des Yvelines, 2 de l'Essonne, 3 d'Eure et Loire et 3 de Paris). Rappelons que 28 personnes s'étaient inscrites dans les Yvelines pour préparer cette formation ; Seulement 17 d'entre elles se sont présentées lors de l'épreuve finale. Jacky MARTIN a déroulé le QCM en laissant suffisamment de temps aux candidats pour qu'ils puissent lire les questions et apporter les bonnes réponses.

Le taux de réussite à l'épreuve de 2022 s'élève à 68% (15 participants ont obtenu ce brevet (détail encadré ci-joint). Ce taux se révèle légèrement meilleur pour les candidats des Yvelines (70 %).

Bien que ces taux soient tout à fait satisfaisants, nous observons un manque d'assiduité aux cours (une dizaine de postulants perdus en cours d'année) et de travail personnel indispensable pour obtenir de meilleurs résultats. Bien entendu, nous le regrettons.

Les diplômes et insignes du Brevet Grand GIBIER seront remis lors de notre Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le 15 septembre 2022.

Les Diplômés

Nous félicitons tous les candidats pour leur réussite. Bienvenue parmi les Brevetés et dans le monde passionnant du Grand Gibier.

Nombre de brevets dans les Yvelines : 15 sur 22 candidats présents à cette épreuve. Trois autres candidats venaient d'autres AD.

Pour L'AD des Yvelines (12 candidats)

7 Médaillés d'OR au tir :

LE BOURSICAUT Bruno (Major de promotion avec 159 Points), MINET Franck, ROUSSEAU Alain MOURGUES Marion, VEZON Daniel GIRAULT Philippe, CORNIER Christophe

7 Médaillés D'Argent au tir :

LAGEL Marc, SERGENT Didier, MORET Ludovic, JULOU Brice, MONTOIS Didier, BOIVIN Solen, CLOAREC olivier

Pour L'AD de Paris (2 candidats)

1 Médaillé OR : TRIBOULOIS Bruno
1 Médaillé d'ARGENT : CAFFIN Adeline

Pour l'AD d'EURE ET LOIRE (1 candidat) 1 Médaillé OR : METAIZ Yoan



Stage de formation pour les référents tir de chasse en association départementale

Bruno LANGEVIN

Quatre nouveaux administrateurs de l'ACGGY ont suivi une formation de « référent tir » les 22 et 23 avril derniers. Sylvain BOUCHENY, Agnès LEGRAND, Vincent BOUTILLER et Henri Michel HANNIER sont maintenant des « coaches » capables de former les chasseurs sur l'instruction de base au tir de chasse.



Depuis 2017, l'ANCGG organise en région des stages de référents pour le tir de chasse. L'objectif premier de ces stages consiste à former de bons instructeurs qui pourront aider efficacement les candidats au Brevet Grand Gibier à maîtriser leurs tirs et leur permettre d'obtenir la note de 25/25 lors du tir sur cible fixe à 30 mètres.

Ces instructeurs formeront également les adhérents des associations départementales, et plus généralement tous les chasseurs soucieux d'améliorer l'efficacité de leur tir. Un tir efficace permet de réduire les souffrances animales et de diminuer le nombre de munitions utilisées par animal prélevé.

Ces stages, limités à 10 participants, sur deux jours, sont animés par deux « Référents Nationaux » chargés de la formation au tir et du moniteur.



Les sessions combinent la théorie et la pratique.

Les stagiaires sont amenés à tirer à des distances de 30, 100 et 200 mètres.

La première journée est basée sur les fondamentaux du tir. Le chasseur doit être sûr pour lui-même et autrui, être habile dans les manipulations de l'arme, et adroit au tir.

Trois composantes sont abordées au cours de ce module : Sécurité, Habileté et Adresse.

- Sécurité (quatre règles, présentation de l'arme, le port de l'arme).
- Habileté (trois manipulations élémentaires, les différentes positions de tir : pirsch, affût et positions adaptées)
- Adresse (cinq principes fondamentaux, l'ABC de la balistique), Les notions de tir précis et de tir juste, les différents supports de tir, appuis naturels ou artificiels, les effets du vent.



La deuxième journée est consacrée à améliorer son coaching :

- Examiner les bases de la pédagogie –
- Former des “coachs” compétents techniquement, motivants, à l'aise pour communiquer.
- Donner des outils indispensables pour détecter les défauts des chasseurs et les améliorer par des exercices simples avec ou sans tir.

A la fin de la formation, le “coach” est donc capable de former les chasseurs sur l'instruction de base au tir de chasse.

Vérification des organes de visée destinés à l'approche et l'affût avec possibilité de tir à longue distance

Le samedi 14 mai, pour la première fois, l'ACGGY a proposé à ses adhérents la vérification des organes de visée des carabines avant la saison d'été. A cet atelier, nous avons ajouté à l'issue du réglage, la possibilité de tirer à longue distance. Un pas de tir a été aménagé avec des cibles à 50, 100, 150 et 200 mètres. A cette occasion nous avons monté une nouvelle cible électronique prêtée par l'ANCGG. Cette cible permettait de voir à l'aide de voyant lumineux si le tireur avait «fait mouche» sans avoir à se déplacer à l'issue de chaque tir. Une vingtaine de personnes ont pris part à cette activité et ont apprécié l'initiative et les moyens mis à leur disposition.

Nous pensons déjà renouveler cette activité l'année prochaine.



Stéphane Belot - diplômé de l'école d'armurerie de Saint Étienne

Juliette Fouché - études commerciales



LA RAMBOLITAINE

ARMURERIE

OUVERTURE
Lundi au Samedi de 9h à 19h
FERMÉ LE DIMANCHE.



Réparation ▪ Conformité ▪ Réglage ▪ Fabrication ▪ Vente munitions, optiques, armes ▪ Service après-vente

Atelier sur place. Surface de la boutique de 250 m² qui permet d'accueillir notre clientèle, **espace chaussant et accessoires, espace armes et munitions, espace cadeaux et divers, espace vêtements, atelier, showroom etc...**



250m²

L'AGENDA DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022

Les évènements prévus sont les suivants :

- **Samedi 03 septembre 2022** : Sanglier courant à partir de 9 heures à la carrière du Rossay
- **Dimanche 04 septembre 2022** : Réglage des optiques de carabines à partir de 9 heures à la carrière du Rossay

Ces deux journées sont ouvertes aux adhérents et aux non-adhérents :

- Pour les adhérents : 15 euros
- Pour les non-adhérents : 30 euros

- **Jeudi 15 septembre 2022** : Assemblée Générale de l'ACGGY à 19 heures qui se tiendra dans les locaux mis à notre disposition par l'OFB à Saint Benoist. Le thème du débat présenté par Michel REFFAY, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et Forêts, sera «Quelles voies pour mieux valoriser la venaison française».

La secrétaire de l'association, Elisabeth MARTIN-ROUSIOT, reste à votre disposition pour prendre vos inscriptions

- soit par téléphone : 01 30 59 85 07
- soit par mail : acggy@ancgg.org

Rénovation de la fosse du sanglier courant à la carrière du Rossay.

Bruno LANGEVIN

Dans cette carrière, beaucoup d'entre nous ont passé de bons et aussi de moins bons moments. Cependant de grands moments nous restent en mémoire. Il nous semblait intéressant de retracer un peu l'histoire de notre sanglier courant. Celui-ci a été mis en place pour la première fois en **1995**. En **2008**, sur l'idée de Marcel VALLERAULT (administrateur à l'époque), nous apportons une amélioration qui va nous changer la vie. L'idée d'enterrer dans le sol des traverses avec des plots fixes a permis de positionner les arceaux toujours aux mêmes endroits et d'avoir ainsi les rails toujours alignés sans y passer des heures lors des différents montages. En **2015**, avec l'aide d'un adhérent, nous avons remplacé les traverses supérieures qui s'effritaient, dû à des tirs trop bas, et qui mettaient en danger notre installation.

Le vendredi 27 mai dernier, un petit groupe d'administrateurs s'est retrouvé pour une opération sauvetage de la fosse qui reçoit notre sanglier courant. Celle-ci commençait une nouvelle fois à s'affaisser suite aux années d'utilisation, à la rupture de certains poteaux de soutènement des traverses et à la poussée naturelle du sable.

L'objectif était de dégager les traverses existantes par le devant et remettre à la place des poteaux et traverses «neuves» tout en respectant la hauteur qui permet de voir la course du sanglier et de protéger nos installations. Il a fallu déplacer plusieurs mètres cubes de sable et remplacer plusieurs traverses.

Nous tenons à remercier, particulièrement Laurent Métivier et sa fille Cassandra qui nous ont bien facilité le travail à l'aide d'une mini pelle, ainsi que le Domaine de Voisin qui nous permet cette activité depuis toutes ces années.



